



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3333

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2019

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3333**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'association Pignon sur rue est une association dont l'objet est la promotion du vélo et des déplacements non motorisés. La Métropole de Lyon a apporté son soutien aux activités de cette association depuis 2005.

**II - Objectifs**

Par délibération du Conseil n° 2009-0895 du 28 septembre 2009, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, a approuvé le plan modes doux 2009-2020, regroupant l'ensemble des déplacements non motorisés tels que la marche et le vélo.

Par délibération du Conseil n° 2016-1148 du 6 mai 2016, la Métropole s'est engagée à poursuivre sa politique de soutien au développement de la marche et du vélo par la mise en place d'un Plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) 2016-2020. Pour atteindre les objectifs poursuivis de développement de la pratique du vélo et de la marche, ce plan prévoit, notamment, un volet consacré à la communication et concertation en partenariat, notamment, avec le monde associatif.

**III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2603 du 16 mars 2018, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 95 517 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2018.

Le bilan des actions de partenariat entre l'association Pignon sur rue et la Métropole, menées au cours de l'année 2018, fait apparaître notamment :

- le déménagement et mise en place d'un nouveau lieu de ressource "La Maison du vélo de Lyon" plus accessible pour l'ensemble des usagers souhaitant avoir des informations et conseils sur les modes actifs,
- l'accueil de près de 2 000 personnes et la diffusion d'une lettre d'information mensuelle sur le vélo (5 000 abonnés), le lancement d'un nouveau site internet,
- la formation de 100 cyclistes débutants (ou pour une remise en selle) grâce à la Vélo-école des particuliers et 80 pour la Vélo-école sociale (personnes en insertion ou bénéficiaires de structures sociales résidant sur toute la métropole),
- le suivi des lignes pedibus existantes sur 14 communes du territoire et la mise en place de 3 nouveaux plans de déplacement domicile école (PDDE),
- la réalisation d'événements grand public réunissant près de 10 000 personnes,
- la réalisation de plus de 400 marquages de vélos, plus de 500 contrôles techniques (sur les bourses aux vélos).

#### IV - Programme d'actions pour l'année 2019 et plan de financement prévisionnel

Le soutien de la Métropole à l'association Pignon sur rue pour l'année 2019 se traduira par le versement d'une subvention de fonctionnement permettant l'exercice des activités de promotion des modes actifs de déplacement et portera sur un programme d'actions 2019 orienté vers les actions suivantes :

- la mise en place de services inédits et d'animations afin de faire venir toujours plus de visiteurs dans les nouveaux locaux de la Maison du vélo de Lyon,
- l'augmentation du nombre de visiteurs au sein de la Maison du vélo de Lyon avec l'ouverture de ce nouveau lieu aux habitants de toute la Métropole, en mettant en place des animations : ateliers créatifs autour du cycle, en animant des soirées projections-débats, des formations pour ses associations vélo partenaires, des ateliers de préparation autour du voyage à vélo,
- l'augmentation du nombre d'élèves formés à la conduite du vélo en ville (via la vélo-école des particuliers et pour les personnes en insertion) en organisant en plus des cours individuels, des balades collectives (pour faire connaître de nouveaux aménagements ou encore les ateliers mécaniques) et renforçant la mise en place d'ateliers parents-enfants. L'association va également organiser des cours collectifs et se déplacer sur la métropole pour capter le public en pied d'immeuble,
- l'aide à la mise en place, l'accompagnement et la pérennisation de lignes de pédibus (et PDDE) sur 15 communes,
- le développement d'actions spécifiques à destination des collégiens,
- le développement des événements grand public autour du vélo et des modes actifs, notamment autour de l'organisation de bourses aux vélos, l'animation de 3 balades saisonnières pour faire connaître les nouveaux aménagements, dont "convergence vélo",
- la sensibilisation des usagers au partage de la rue en organisant des actions pour diffuser le guide de bonnes pratiques métropolitain "Z'oeufs Code",
- le déploiement du marquage antivol de vélo et d'actions de lutte contre le vol de vélo (via la campagne touche pas à mon vélo).

Le budget prévisionnel 2019 de l'association Pignon sur rue se présente comme suit :

Recettes (en €)		Dépenses (en €)	
subventions :	147 700	salaires et charges	138 260
- Métropole de Lyon	90 000		
- Fonjep (État)	7 100		
- FDVA (État)	2 000		
- ASP (État)	3 600		
- Ville de Lyon	5 000		
- Europe (FEDER)	30 000		
- ADEME	10 000		
ventes de prestations	50 000	loyer	27 000
adhésions, participations, dons	5 000	équipements et achat prestations Maison du vélo (MDV)	15 000
fondations, prix, mécénat	23 000	frais de structures	14 940
reprise sur amortissement et provisions	3 000	frais spécifiques des actions	19 500
		prestations diverses	11 000
		dotation aux amortissements	3 000
<b>Total</b>	<b>228 700</b>	<b>Total</b>	<b>228 700</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 90 000 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2019. Ce montant constitue une diminution d'environ 5,8 % par rapport à la subvention versée au titre de l'année 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions relatif à promotion des modes actifs pour l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Pignon sur rue définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondante, soit 90 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° OP09O5349.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**